

0341367B
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE PAUL BERT
7 IMPASSE TOUNEL
34310 CAPESTANG
Tel : 0467498222

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 46
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 30/01/2018

Réuni le : 13/02/2018

Sous la présidence de : Sebastien Sibille

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 06/02/2018

Sur la :

[X] 1^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DHG 18/19_Fev 2018

Le Conseil d'Administration examine la répartition de la Dotation Horaire Globalisée résultant du travail du conseil pédagogique du 06/02/2018 et étudiée en commission permanente du 06/02/2018. Monsieur le Principal présente la proposition d'emploi de la Dotation Horaire Globalisée qui se décompose de la manière suivante : 675 heures postes (dont 21 heures ULIS) et 39 heures supplémentaires année pour un total de 714 heures.

Cette répartition n'entraîne pas de suppression de postes.

L'emploi de la Dotation Horaire Globalisée est adoptée par le Conseil d'Administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0